

Dividende écologique : lancement de l'appel à projets 2025

Depuis 2023, le Fonds MAIF pour le vivant et le Fonds Nature 2050 ont mis en place un appel à projets pour soutenir l'émergence et la pérennisation d'actions en faveur de la biodiversité et de l'adaptation des territoires au changement climatique. Les structures d'intérêt général peuvent y postuler du 17 septembre au 14 novembre 2024.

Lors de l'édition 2023-2024 de l'appel à projets, le Fonds MAIF pour le vivant et le Fonds Nature 2050 ont choisi 11 lauréats parmi la centaine de dossiers déposés.

Critères pour postuler à l'appel à projets :

Le Fonds MAIF pour le vivant attribuera, de **80 000 à 500 000 euros à chaque projet sélectionné**. Pour en bénéficier, il doit remplir toutes les conditions suivantes :

- être **porté par une structure d'intérêt général** visée à l'article 238 bis du Code Général des Impôts (CGI), soit :
 - Les collectivités territoriales
 - Les communes, syndicats intercommunaux de gestion forestière, syndicats mixtes de gestion forestière et groupements syndicaux forestiers ;
 - Les établissements publics ;
 - Les associations loi 1901 ;
 - Les organisations non gouvernementales
- être **localisé** en France métropolitaine, en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion, Saint-Barthélemy ou Saint-Martin
- Intervenir a minima sur l'un des champs d'action suivants :
 - **biodiversité en ville,**
 - **écosystèmes marins et côtiers,**
 - **restauration de continuités écologiques,**
 - **restauration de zones humides et de cours d'eau,**
 - **transition agricole et forestière**
- mettre en œuvre une ou plusieurs **Solutions fondées sur la Nature** (SfN) visant à prévenir des risques climatiques ou à atténuer le changement climatique
- s'inscrire dans une démarche de **restauration volontaire** (pas de mesures compensatoires)
- sécuriser le foncier sur lequel sera implanté le projet **jusqu'en 2050** au moins (acquisition foncière ou conventionnement avec le propriétaire)
- solliciter le cofinancement d'organismes publics, en complément du soutien du fonds MAIF pour le vivant.



Pour candidater, rendez-vous sur : <https://fondsmatifpourlevivant.maif.fr>

Ouverture de la plateforme pour candidater : 17 septembre

Clôture dépôt de dossiers : 14 novembre

La liste finale des lauréats sera communiquée en mai 2025, après un passage devant les différents comités de sélection du Fonds Nature 2050 et du Fonds MAIF pour le vivant.



Yves PELLICIER

Président du Groupe MAIF

« Depuis la création du dividende écologique il y a deux ans, nous sommes heureux d'avoir déjà accompagné 14 projets ambitieux. Avec le dividende écologique, nous redéfinissons le partage de la valeur au profit de la planète, notre seule actionnaire, et des êtres humains qui la peuplent. Une cohabitation harmonieuse est indispensable pour répondre au défi climatique. L'engouement renouvelé pour notre dispositif nous engage à poursuivre dans cette voie. »

Marianne Louradour

Présidente de CDC Biodiversité et du Fonds Nature 2050



« L'engagement du Fonds MAIF pour le vivant aux côtés du Fonds Nature 2050 permet d'accompagner le déploiement de solutions fondées sur la nature pour renforcer la résilience des territoires face aux effets du changement climatique. Je suis convaincue que ce deuxième appel à projet permettra lui aussi d'identifier des projets importants et ambitieux qui contribueront à réduire les catastrophes naturelles et les impacts du dérèglement climatique. »

À propos de MAIF



6ème assureur automobile et 1er assureur du secteur associatif, MAIF couvre l'ensemble des besoins de plus de 4 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...), pour un chiffre d'affaires de plus de 4,7 milliards d'euros en 2023. Régulièrement plébiscitée en matière de relation clients, MAIF est devenue en 2020 société à mission, avec pour raison d'être de porter une attention sincère à l'autre et au monde et de la placer au cœur de chacun de ses engagements et de ses actions.

Plus d'informations sur : entreprise.maif.fr

Contact Presse MAIF

Yuki Martin

yuki.martin@maif.fr

06 62 27 66 23